



DIX-HUITIEME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Avis de décès.....	1
II. Progrès de la législation internationale du travail	1

I. Avis de décès

Halldor Heldal

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer la mort, survenue le 29 septembre 2000, d'Halldor Heldal, ancien représentant du gouvernement de la Norvège au Conseil d'administration.
2. Né en 1918, Halldor Heldal a travaillé au ministère des Affaires sociales de la Norvège de 1948 à 1983 et au ministère de l'Administration locale et du Travail de 1984 à 1987. Durant ses années de service au ministère des Affaires sociales, il a été affecté à Londres comme attaché aux affaires sociales (1958-1959) et a représenté le NORAD en Zambie (1970-1972).
3. En ce qui concerne ses liens avec l'OIT, il a d'abord été membre gouvernemental de la délégation norvégienne à la Conférence internationale du Travail, à laquelle il a participé, à de rares exceptions près, de 1950 à 1987, dirigeant la délégation de son pays à partir de 1975. Il a pris une part active aux longues négociations sur la structure de l'Organisation qui se sont déroulées à la Conférence durant cette période. Il a représenté la Norvège au Conseil d'administration de 1975 à 1978 et de 1984 à 1987, siégeant dans de nombreuses commissions et assurant en particulier la présidence du Comité sur la discrimination.
4. Halldor Heldal était attaché à la mission de l'OIT, en particulier aux questions touchant au développement social international, à l'égalité et à la non-discrimination, ainsi qu'à la promotion de la consultation et à la bonne gestion des affaires publiques. Il a joué un rôle considérable dans la lutte menée par l'OIT contre l'apartheid. On se souviendra surtout de lui comme d'un homme tolérant et compréhensif ainsi que d'un avocat passionné du tripartisme.
5. *Le Conseil d'administration voudra certainement prier le Directeur général de transmettre ses condoléances à la famille de Halldor Heldal et au gouvernement de la Norvège.*

II. Progrès de la législation internationale du travail

Ratifications des conventions

6. Depuis la préparation du document présenté à la 277^e session du Conseil d'administration, le Directeur général a enregistré les 100 ratifications suivantes de conventions internationales du travail, qui portent à 6 813 le nombre des ratifications au 26 septembre 2000:

Afrique du Sud

Ratifications enregistrées le 30 mars 2000:

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Ratification enregistrée le 9 juin 2000:

Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995

Argentine

Ratification enregistrée le 3 juillet 2000:

Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989

Autriche

Ratification enregistrée le 28 septembre 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Azerbaïdjan

Ratifications enregistrées le 9 août 2000:

Protocole de 1995 relatif à la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969

Bahreïn

Ratification enregistrée le 26 septembre 2000:

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Bélarus

Ratification enregistrée le 30 mai 2000:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Belize

Ratifications enregistrées le 6 mars 2000:

Convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Bénin

Ratification enregistrée le 6 avril 2000:

Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985

Brésil

Ratification enregistrée le 2 février 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Bulgarie

Ratification enregistrée le 28 juillet 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Burundi

Ratification enregistrée le 19 juillet 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Canada

Ratification enregistrée le 6 juin 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Cap-Vert

Ratification enregistrée le 9 août 2000:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

République centrafricaine

Ratifications enregistrées le 28 juin 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Chili

Ratifications enregistrées le 17 juillet 2000:

Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Danemark

Ratification enregistrée le 14 août 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Equateur

Ratifications enregistrées le 19 septembre 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Erythrée

Ratifications enregistrées le 22 février 2000:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Estonie

Ratification enregistrée le 13 septembre 2000:

Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993

Ghana

Ratification enregistrée le 13 juin 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Hongrie

Ratification enregistrée le 20 avril 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Inde

Ratification enregistrée le 18 mai 2000:

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

Indonésie

Ratification enregistrée le 28 mars 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Islande

Ratification enregistrée le 29 mai 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Ratification enregistrée le 22 juin 2000:

Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981

Italie

Ratification enregistrée le 1^{er} février 2000:

Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

Ratification enregistrée le 13 avril 2000:

Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994

Ratifications enregistrées le 7 juin 2000:

Convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979

Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Japon

Ratification enregistrée le 5 juin 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Jordanie

Ratification enregistrée le 20 avril 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Kirghizistan

Ratification enregistrée le 26 juillet 2000:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Koweït

Ratifications enregistrées le 15 août 2000:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Liban

Ratifications enregistrées le 23 février 2000:

Convention (n° 136) sur le benzène, 1971

Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974

Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975

Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983

Convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991

Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995

Madagascar

Ratification enregistrée le 31 mai 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Mali

Ratification enregistrée le 14 juillet 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Maurice

Ratification enregistrée le 8 juin 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Mexique

Ratification enregistrée le 30 juin 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

République de Moldova

Ratifications enregistrées le 23 mars 2000:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958

Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970

Ratifications enregistrées le 28 avril 2000:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Protocole de 1995 relatif à la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Ratification enregistrée le 21 septembre 1999:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Ratifications enregistrées le 2 juin 2000:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Convention (n° 158) sur le licenciement, 1982

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Portugal

Ratification enregistrée le 15 juin 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Qatar

Ratification enregistrée le 30 mai 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Royaume-Uni

Ratification enregistrée le 22 mars 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Ratification enregistrée le 7 juin 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Fédération de Russie

Ratification enregistrée le 4 septembre 2000:

Convention (n° 162) sur l'amiante, 1986

Rwanda

Ratification enregistrée le 23 mai 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Saint-Kitts-et-Nevis

Ratifications enregistrées le 25 août 2000:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Ratification enregistrée le 4 septembre 2000:

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

Saint-Marin

Ratification enregistrée le 15 mars 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Sénégal

Ratification enregistrée le 1^{er} juin 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Seychelles

Ratification enregistrée le 7 mars 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Sri Lanka

Ratification enregistrée le 11 février 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Suisse

Ratifications enregistrées le 28 juin 2000:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

République-Unie de Tanzanie

Ratification enregistrée le 18 avril 2000:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

Togo

Ratification enregistrée le 19 septembre 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Tunisie

Ratification enregistrée le 28 février 2000:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Ratification enregistrée le 21 août 2000:

Protocole de 1990 relatif à la convention sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948

Turquie

Ratification enregistrée le 26 juin 2000:

Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983

Ukraine

Ratification enregistrée le 11 avril 2000:

Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981

Yémen

Ratifications enregistrées le 15 juin 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Zimbabwe

Ratification enregistrée le 6 juin 2000:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Dénonciations de conventions

Chili

7. Le Directeur général a enregistré, le 8 août 2000, la dénonciation par le Chili de la convention (n° 17) sur la réparation des accidents du travail, 1925, et de la convention (n° 18) sur les maladies professionnelles, 1925. Le texte de la communication concernant la dénonciation de ces conventions par le Chili est ainsi conçu:

(Traduction)

Je me réfère à la question de l'invitation du Conseil d'administration aux Etats parties aux conventions (n° 17) sur la réparation des accidents du travail, 1925, et (n° 18) sur les maladies professionnelles, 1925, ayant également ratifié la convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau modifié en 1980], à dénoncer lesdites conventions n^{os} 17 et 18.

Maurice

8. Le Directeur général a enregistré, le 2 mars 2000, la dénonciation par Maurice de la convention (n° 50) sur le recrutement des travailleurs indigènes, 1936. Le texte de la communication concernant la dénonciation de cette convention par Maurice est ainsi conçu:

(Traduction)

Conformément à l'article 29 de la convention (n° 50) sur le recrutement des travailleurs indigènes, 1936, je, Satya Veyash Faugoo, dénonce par la présente, au nom du gouvernement de la République de Maurice, la convention de l'OIT susmentionnée du fait que les dispositions de cette convention ne concernent pas la République de Maurice.

J'ai signé cet instrument de dénonciation en ma qualité de ministre du Travail et des Relations professionnelles, de l'Emploi et de la Mise en valeur des ressources humaines du gouvernement de la République de Maurice.

Pays-Bas

9. Le Directeur général a enregistré, le 2 mars 2000, la dénonciation par les Pays-Bas de la convention (n° 106) sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957. Le texte de la communication concernant la dénonciation de cette convention par les Pays-Bas est ainsi conçu:

(Traduction)

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas déclare que, conformément à l'article 16, paragraphe 1, de la convention (n° 106) sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, lors de sa 40^e session, le 5 juin 1957, le Royaume des Pays-Bas (pour le Royaume en Europe et Aruba) dénonce ladite convention.

**Déclarations relatives à l'application
et à la dénonciation de conventions
concernant des territoires non métropolitains**
(article 35 de la Constitution)

10. Le Directeur général a enregistré les déclarations suivantes relatives à l'application et à la dénonciation des conventions internationales du travail concernant des territoires non métropolitains:

*Danemark**Déclaration enregistrée le 14 juillet 2000:*

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

*Non applicable: îles Féroé et Groenland**France**Déclaration enregistrée le 5 avril 2000:*

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

*Applicable sans modification: Nouvelle-Calédonie**Pays-Bas**Déclaration enregistrée le 2 mars 2000:*

Convention (n° 106) sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957

*Dénoncée: Aruba***Instrument d'amendement à la Constitution
de l'Organisation internationale du Travail, 1997**

- 11.** Depuis la 277^e session du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu les ratifications et acceptations suivantes de cet instrument:

Antigua-et-Barbuda	Acceptation	17 avril 2000
Azerbaïdjan	Ratification	9 août 2000
Bangladesh	Ratification	9 août 2000
Italie*	Ratification	28 septembre 2000
Malte	Acceptation	27 septembre 2000
Royaume-Uni*	Ratification	23 mars 2000
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Ratification	25 septembre 2000
Suisse	Ratification	28 juin 2000
République arabe syrienne	Acceptation	1 ^{er} août 2000
Togo	Acceptation	1 ^{er} juin 2000
Turquie	Ratification	23 février 2000
Yémen	Acceptation	11 août 2000

* Etat ayant l'importance industrielle la plus considérable.

Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève maintenant à **62**, y compris quatre ratifications/acceptations par des Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable.

Genève, le 24 octobre 2000.

Point appelant une décision: paragraphe 5.